SOCIETE SARL AU CAPITAL SOCIAL: DINARS SIEGE SOCIAL: IDENTIFIANT UNIQUE:

$\frac{PROCES\text{-}VERBAL\ DE\ L'ASSEMBLEE\ GENERALE\ ORDINAIRE}{DU\ __}$

L'assemblée générale s'est tenue le à heures entre les associés de à responsabilité limitée au capital de Dinars (ci-après désignée la « Société »), se s Société en Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après désignée l « Assemblée »).					
Associés présents ou représentés :					
Ferchiou & Associés représenté par omar Associés omar ferchiou Ferchiou & Associés omar ferchiou	Ferchiou & yassmine souissi				
L'Assemblée est présidée par le gérant de la Société.					
Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolu- l'ordre du jour.	tions suivantes figurant à				
PREMIERE RESOLUTION L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.					
Cette résolution mise aux voix, est					
DEUXIEME RESOLUTION					
Le nouveau gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.	u'ils lui ont manifesté et				
Cette résolution mise aux voix, est					

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est				
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.				
LE PRESIDENT				
LES ASSOCIES				
Ferchiou & Associés représenté par omar Ferchiou & Associés omar ferchiou ——				
Ferchiou & Associés omar ferchiou yassmine souissi				
				
Bon pour acceptation des fonctions de gérant				